



PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix, le samedi 09 octobre à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Sulpice d'Excideuil, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.

Nombre de Membres en exercice : 137
Nombre de Membres présents : 76
Nombre de votants : 78

Date de la convocation : 22 septembre 2010

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 09 juin 2010.
- Listes des exonérations facultatives de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères
- Nouvelle organisation des tournées de recyclables et d'ordures ménagères
- Autorisation donnée au Président de signer les baux de mise à disposition des terrains des déchetteries de Payzac et de La Coquille
- Décisions prises par le Bureau Syndical du 06 octobre 2010.
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance à 9h30 et remercie la municipalité de St Sulpice d'Excideuil pour leur accueil.

Le secrétaire de séance est Monsieur PASCAUD Albert, délégué de la commune de FIRBEIX.

Approbation du compte rendu du comité syndical du 09 juin 2010.

Le compte rendu du Comité Syndical du 09 juin 2010 est approuvé par l'assemblée délibérante avec 1 abstention.

M. PASCAUD Albert demande que le procès verbal soit envoyé par e-mail aux délégués.

Listes d'exonérations facultatives

Le Président après avoir fait l'historique sur l'institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) précise que chaque année, il est utile de déterminer la liste des exonérations facultatives et de délibérer sur cette liste avant le 15 octobre. Il rappelle que conformément à la réglementation en vigueur, et notamment à l'article 1521 du Code des impôts, l'Assemblée peut exonérer totalement ou partiellement les locaux à usage commercial ou industriel.

Le Président énumère la liste des exonérations facultatives et rappelle que les locaux commerciaux et industriels qui sont exonérés (hormis les entreprises du bois) doivent fournir un justificatif attestant qu'ils ont recours à un prestataire privé ou des bons d'enlèvement de déchetterie confirmant qu'ils déposent leurs déchets d'activité en déchetterie. Le Président explique que les entreprises qui n'ont pas été en mesure de remettre un justificatif d'enlèvement dans les délais ne seront pas exonérées pour l'année 2011. Les professionnels qui ont signé une convention avec le SMCTOM pour la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères auront leur exonération maintenue.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide d'accorder pour l'année 2011 aux établissements énumérés, l'exonération à 100 % du montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sous réserve que celle-ci ne soit pas rejetée par les services fiscaux pour critères illégaux.

Madame Cheval Christel, déléguée à la commune de St Paul La Roche fait une remarque concernant l'information aux professionnels qui lui semble insuffisante. Les professionnels ne connaissent pas toujours les modalités d'accès à la déchetterie, les tarifs ou bien tout simplement le type de déchets acceptés. Elle suggère que des plaquettes d'information soient distribuées aux professionnels du secteur du SMCTOM de Thiviers.

Nouvelle organisation des tournées de recyclables et d'ordures ménagères

Monsieur CIPIERRE expose à l'assemblée la nouvelle organisation des tournées des bennes de recyclables.

Des équipes seront exclusivement affectées à la collecte des recyclables. Cette opération a pour but d'améliorer la qualité et la quantité des recyclables, d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte, d'optimiser les coûts liés à la collecte des DPS et enfin d'améliorer l'image du Syndicat.

Le personnel de collecte sera formé et informé régulièrement sur les nouvelles consignes de tri.

Nous souhaitons démontrer qu'avec une communication accrue sur le tri et avec la composition d'équipes formées aux recyclables nous pouvons augmenter la qualité et le volume de tri valorisable. Le lancement de l'opération débutera le 18 octobre 2010.

Il précise que la nouvelle organisation des tournées de recyclables entraîne pour certaines communes des changements de jours de collecte. Afin de communiquer aux usagers les nouveaux jours de collecte des calendriers de collecte ont été réalisés par nos services.

Monsieur CIPIERRE demande aux communes de bien vouloir remettre aux habitants les calendriers.

Les délégués prennent acte de la nouvelle organisation.

Autorisation donnée au Président de signer les baux de mise à disposition des terrains des déchetteries de Payzac et de La Coquille

Le Président explique que des baux emphytéotiques administratifs doivent être signés avec les communes de PAYZAC et de la COQUILLE suite aux implantations des deux déchetteries sur les terrains communaux.

Aussi il demande l'autorisation aux membres du Comité Syndical de signer les baux.

Les membres du comité syndical demandent qu'une copie des baux emphytéotiques soit envoyée.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à signer les baux emphytéotiques administratifs à titre gracieux avec les communes de PAYZAC et de LA COQUILLE.

Décisions prises par le Bureau Syndical du 06 octobre 2010.

1. Collecte des cartons

Les commerçants devront déposer leur carton en déchetterie à partir du 02 novembre 2010. La reprise est gratuite.

2. Emprunt déchetterie de Payzac

La proposition retenue pour financer la construction d'une déchetterie mixte est celle de la caisse d'épargne. Emprunt d'un montant de **300 000 euros**
Emprunt sur **13 ans à un taux fixe de 2.87 % l'an**

3. Autorisation donnée au Président de signer la convention de mise à disposition des stations d'épuration dans le cadre du lavage des containers

4. Renouvellement du contrat de télémaintenance avec la société ODYSSEE

5. Encaissement d'un chèque suite à des sinistres =

⇒ Encaissement d'un chèque de 3613.70 € proposé par la société GROUPAMA

6. Arbre de Noël

Organisation d'un arbre de Noël pour les enfants du personnel du SMCTOM qui aura lieu le 18 décembre 2010 avec spectacle, goûter et remise de cadeaux.

Nombre d'enfants : environ 24 enfants

Montant total de l'opération : environ 1355 €

L'assemblée demande que pour l'année prochaine le Syndicat étudie la possibilité d'acheter les cadeaux de Noël dans les commerces du secteur du SMCTOM de Thiviers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Secrétaire de Séance

Le Président du SMCTOM

Albert PASCAUD

Jean-François FAUCHER